

En complément des dispositifs existants, la commune de Val-Cenis se mobilise pour apporter son soutien aux entreprises fragilisées par la crise sanitaire sous la forme d'une aide aux loyers,

Aide aux loyers immobiliers d'activité professionnelle				
<u>Dépenses éligibles</u>	<u>Bénéficiaires</u>	<u>Montant</u>	<u>Justificatifs</u>	<u>Modalités de dépôt des dossiers</u>
<p>L'aide correspond au montant de 2 loyers immobiliers* compris dans la période du 1er janvier au 30 avril 2021</p> <p><i>*2 mois de loyer immobilier max ou 2 mensualités d'emprunt sur le local commercial concerné éligible</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises inscrites au RCS ou au RM < 5 salariés - entreprises ayant perçu moins de 10 000 € d'aides (toutes aides confondues) - entreprises ayant participé à l'activité touristique de Val-cenis durant la saison d'hiver 2020/2021 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 000 € pour les entreprises créées avant 2020 - 3 000 € pour les entreprises créées ou reprises en 2020 	<ul style="list-style-type: none"> - dossier de demande d'aides complété - 2 quittances de loyer (1er janvier - 30 avril 2021) acquittées ou attestation sur l'honneur du propriétaire bailleur - échéancier d'emprunt - Preuve de création/reprise en 2020 	<p>Un dossier complet de demande de subvention sera à renvoyer (format papier ou dématérialisé)</p> <p style="text-align: center;">jusqu'au 15 septembre 2021</p> <p style="text-align: center;">par voie postale</p> <p style="text-align: center;">Mairie de Val-Cenis- Rue de la Parrachée - Termignon - 73500 VAL-CENIS</p> <p style="text-align: center;">par mail</p> <p style="text-align: center;">v.anselmet@mairie-valcenis.fr</p>

Modalités de dépôt du dossier :

1/ Vérifiez votre éligibilité en téléchargeant le [règlement technique](#)

2/ Téléchargez le [dossier unique de demande de subvention](#)